

## **Compte rendu du conseil municipal de Trédrez-Locquémeau du 10 décembre 2020**

*Convocation en date du 3 décembre 2020.*

Le conseil municipal s'est réuni, le 10 décembre 2020, à 20 h 00, sous la présidence de Monsieur Le Jeune, Maire, à la salle Louis Cado en raison des mesures sanitaires prises en période de Covid 19.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Vincent CADREN, Elsa BRIAND, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Gabriel CHARPENTIER, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Mélanie HARROUE, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Pierre MICHALET, Françoise PERRIN.

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL

En préambule de la séance, Monsieur le Maire a informé le conseil :

- De l'avancée des travaux de voirie au bourg de Trédrez : la phase de ponçage des surfaces et trottoirs est en cours.

- De l'obtention d'une subvention de la Région Bretagne « Projet Nautique Intégré » d'un montant de 100 000 € pour la réhabilitation du centre nautique du Vorlenn. L'appel d'offres sera lancé très prochainement avec LTC. Monsieur le Maire rappelle que la saison 2020 a été excellente malgré le contexte sanitaire, et que dans le cadre du partenariat avec le centre nautique de Saint Efflam l'offre sera renforcée en 2021 avec la présence d'un animateur supplémentaire.

- De l'obtention de la subvention du Conseil Département de 36 500 € pour le projet du boulodrome, dans le cadre du contrat départemental de territoire.

### **1- Rénovation du terrain de tennis**

Suite à la consultation lancée par le service technique, Monsieur le Maire a proposé de valider le devis du groupe ST pour la rénovation du terrain de tennis pour un montant de 77 076 € TTC.

Françoise Perrin souhaiterait connaître la politique de la commune concernant les équipements sportifs, et plus globalement la stratégie globale de développement de la commune pour les prochaines années.

Monsieur le Maire précise que les investissements sportifs répondent aux besoins d'associations sportives très vivantes. De plus, le terrain de tennis a une trentaine d'année et nécessite une rénovation.

Vincent Cadren ajoute que les réalisations actuelles correspondent à un projet déterminé il y a plusieurs années, pendant l'ancien mandat.

Adopté par 13 voix pour, 1 contre (Françoise Perrin) et 1 abstention (Elise Bureau).

### **2- Rénovation du lavoir au bourg de Trédrez**

Dans le cadre du projet d'aménagement du bourg de Trédrez, une consultation a été lancée pour la restauration du lavoir. Après avoir présenté les offres reçues, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Le Bras d'un montant de 3002,47 € TTC pour les travaux de maçonnerie et l'entreprise Lesage d'un montant de 3 702 € TTC pour la réfection de la toiture.

Françoise Perrin souhaite savoir sur quels éléments patrimoniaux porteront les prochaines opérations de rénovation. Monsieur le Maire évoque les projets de rénovation de l'église de Locquémeau et de celle Trédrez, la rénovation du four banal situé à la sortie du bourg de Trédrez, en plus de l'opération d'aménagement du bourg de Trédrez.

Elise Bureau souhaite savoir si la fontaine de Kerdépot va être réparée. Patrick Jorand précise qu'une entreprise a été retenue pour effectuer les travaux, qui auront lieu prochainement.

Voté à l'unanimité

### **3- Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines**

Monsieur Le Maire a exposé aux membres du conseil la convention mise en place dans le cadre du transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines » à Lannion Trégor Communautés en cours depuis 2020. Il a précisé que la convention, établie pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, définit la répartition des missions entre la Commune et Lannion-Trégor Communauté dans les mêmes termes qu'en 2020, dans l'attente de la définition précise de la compétence et de la politique de gestion des eaux pluviales urbaines.

Patrick Jorand précise que le Haut du bourg de Locquémeau ainsi que la rue des Pêcheurs seront concernés par des travaux d'eaux pluviales urbaines 2021.

Françoise Perrin demande s'il existe une cartographie du réseau des eaux pluviales.

Monsieur le Maire répond qu'une cartographie a été effectuée par un technicien de LTC accompagné d'anciens employés communaux.

Adopté par 13 voix pour et 2 voix contre (Elise Bureau et Françoise Perrin).

### **4- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'entretien des sentiers de petites randonnées**

Le conseil adopte le renouvellement de sa convention avec Lannion-Trégor Communauté pour l'entretien des sentiers de petite randonnée pour la période 2020-2023 selon le plan proposé, soit environ 8km. La participation technique et administrative de LTC est gratuite.

Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Elise Bureau et Françoise Perrin).

### **5- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Le conseil municipal, après en avoir échangé, prend acte du rapport du service eau pour l'année 2019 concernant l'alimentation eau potable précisant différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable. Françoise Perrin s'est interrogée sur le ratio de performance du réseau et la qualité de l'eau. M. Le Jeune répond que la situation est satisfaisante comparée à d'autres territoires.

Le Conseil a pris acte de la présentation du rapport.

### **6- Marché alimentaire : prolongation de l'utilisation de la Coopérative**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2020, la possibilité pour les commerçants n'ayant pas de camion d'être abrités à l'intérieur de la Coopérative a été adoptée à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2020.

Compte-tenu du succès du marché et afin de permettre sa continuité pendant la saison hivernale, Monsieur le Maire propose de prolonger la possibilité d'utilisation de la Coopérative par les commerçants jusqu'au 31 mars et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021, à titre gratuit. Il précise que du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre la Coopérative accueille des expositions.

Voté à l'unanimité.

### **7- Adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'énergie du SDE 22 à compter de 2022**

Jean-Michel Vanderplancke présente la possibilité de rejoindre un groupement de commandes du Syndicat Départemental d'Electricité pour la fourniture d'électricité, permettant à la commune de déléguer la mise en concurrence pour la souscription d'un marché d'électricité à compter de 2022. Il précise que la convention a une durée permanente mais que le conseil municipal a la possibilité de délibérer s'il souhaite se détacher du groupement d'achats.

Pierre Michalet demande si le SDE 22 prend en compte des critères environnementaux pour l'attribution du marché. Jean-Michel Vanderplancke répond que c'est le cas et que le choix du SDE 22 ne se fonde pas exclusivement sur le prix.

Adopté à l'unanimité.

### **8- Adhésion au groupement de commandes du CDG 22 pour les assurances contre les cyber-risques**

M. le Maire présente la possibilité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le contrat groupe d'assurances contre les « cyber-risques » engagée par le Centre de Gestion des

Côtes d'Armor en 2021. La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat.

Il rappelle que les prestations, garanties et taux de cotisation seront présentées au conseil municipal qui pourra choisir d'adhérer ou non au contrat-groupe d'assurance souscrit par le CDG.

#### **9- Attribution du contrat pour l'imprimante multifonction du service technique la commune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de location pour l'imprimante multifonction du service technique arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Après analyse des différentes propositions de location d'appareils reçues en mairie, le conseil municipal adopte l'offre de l'entreprise Votre Bureau.

Voté à l'unanimité.

#### **10- Protection sociale complémentaire des agents de la commune**

Monsieur le Maire propose de revaloriser la participation de la commune pour la prévoyance des agents d'un montant de 5 €, faisant passer cette participation de 10 € à 15 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Adopté à l'unanimité

#### **11- Ligne de trésorerie pour le budget de la commune**

M Monsieur le Maire fait part des différentes propositions reçues en mairie concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie. Il propose de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un montant de 300 000 € dans les conditions suivantes : Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 + marge de 1,10 % + frais de dossier de 0,25% du montant de la ligne, soit 750 €.

Françoise Perrin demande à connaître l'évolution de l'utilisation de la ligne de trésorerie. Vincent Cadren répond que cela sera présenté lors du vote du compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

#### **12- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du BP 2021 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2020**

Adopté à l'unanimité, pour un montant total de 169 495,81 €.

#### **13- Budget communal : décision modificative n°4**

Afin de procéder au paiement d'une clé de signature électronique d'un montant de 144 €, le conseil municipal, adopte la décision modificative consistant en un virement de crédit du chapitre 020 (article 020) au chapitre 20 (article 2051) d'un montant de 144 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **14- Budget du port de plaisance : transfert de la section d'investissement vers la section de fonctionnement**

Vincent Cadren expose la situation de déséquilibre structurel du budget du port de plaisance, due à un suramortissement des équipements, se traduisant par un transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Ce déséquilibre a été creusé par le remboursement aux plaisanciers de 2/12 de la facturation annuelle des locations de corps morts en raison des mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, voté au conseil municipal du 4 juin 2020.

La circulaire du 24 août 2020 sur le traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19, permet temporairement un assouplissement du dispositif de reprise des excédents de fonctionnement. Il est ainsi proposé au conseil de transférer de la section d'investissement du budget vers la section de fonctionnement la somme de 4 207 €, correspondant au montant du remboursement de la facturation des corps morts).

Adopté par 14 voix pour, 1 contre (Françoise Perrin).

## **15- Questions diverses**

### **\* Camping de Keravilin :**

Monsieur le Maire fait part au conseil des difficultés d'exploitation du camping de Keravilin liées à l'épidémie de Covid-19 et propose d'accorder exceptionnellement une exonération partielle de la redevance pour l'année 2020, en ne facturant que la part fixe de cette redevance soit 17 000 € au lieu de 21 220,35 €, dans le cadre d'un avenant au contrat de délégation de service public.

Voté à l'unanimité

### **\* Tarification du Port de plaisance**

Vincent Cadren rappelle que le 10 novembre 2020, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une hausse de 5% des tarifs du port de plaisance. Le contrat de délégation conclu entre le Conseil Départemental et la Commune de Trédrez-Locquémeau limite cependant l'évolution des tarifs à 1,5% de l'indice des prix à la consommation.

Il propose au conseil de formuler une demande de dérogation au contrat afin de procéder à la hausse de 5% des tarifs.

Adopté par 13 voix pour (Françoise Perrin et Gabriel Charpentier ne prennent pas part au vote en tant qu'usagers du port de plaisance).

### **\* Procédure de reprise des concessions en état d'abandon aux cimetières de Locquémeau et de Trédrez**

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est initiée au cimetière de Locquémeau, et qu'une telle procédure sera prochainement menée au cimetière de Trédrez. Compte-tenu de la participation de Mme Catherine Marshall à la préparation de cette procédure au cimetière de Locquémeau, M. Le Jeune propose sa nomination pour exercer une partie des fonctions admises en matière de police des cimetières, consistant en :

- Accompagner le maire lors de la constatation de l'état d'abandon de concessions funéraires;
- Dresser et co-signer les actes afférents la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Adopté à l'unanimité.

### **\* Horaires du conseil municipal**

Il est décidé de démarrer les conseils municipaux à 18h30 pendant la saison hivernale.

### **\* Conseil en Commission du 21 janvier 2021**

M. le Maire annonce que le prochain conseil en commission aura lieu le 21 janvier 2021 à 18h30 en présence de la SPLA et portera sur la présentation détaillée du projet de lotissement de Min Gwenn

### **\* Réflexion autour de la mise en place d'une programmation culturelle à la Coopérative**

Elsa Briand fait état des réflexions en cours au sein de la commission animation, vie citoyenne, communication portant sur la mise en place d'une programmation culturelle gratuite à la Coopérative du port. Ce projet sera présenté et discuté lors d'un prochain conseil municipal.

### **Questions :**

Elise Bureau demande des précisions au sujet du coût de la réparation de la balise de Kirio.

Monsieur Le Jeune précise qu'une demande a été adressée à la Direction des Phares et Balises. La réponse sera transmise aux membres du conseil municipal.

**Séance levée à 22h20.**